Vinça : BP 2025
Note de synthèse détaillée

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les prévisions budgétaires de l'exercice 2025.

Rappel du cadre général

Pour mémoire, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif comporte deux grandes sections bien distinctes. Chaque section est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

Présentation générale du budget

	Libellé	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 400 410.00 €	1 959 138.50 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	404 132.00 €	191 510.00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	346 106.50 €	0.00 €
Total de la section d'investissement		**2 150 648.50 €**	**2 150 648.50 €**
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 227 652.67 €	2 020 485.00 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	0.00 €	1 207 167.67 €
Total de la section de fonctionnement		**3 227 652.67 €**	**3 227 652.67 €**
Total du budget		**5 378 301.17 €**	**5 378 301.17 €**

Introduction

Le Budget Primitif 2025 constitue le premier acte du cycle budgétaire annuel de la Commune. Il a été voté le 14 avril 2025 par le Conseil Municipal dans un contexte d'incertitude politique au niveau national qui se répercute sur la fiabilité des prévisions budgétaires.

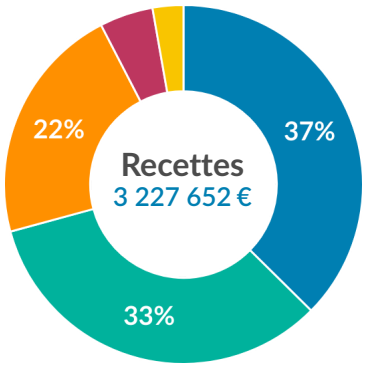
Principales orientations

- Reconduction des taux d'imposition des taxes directes locales votés en 2021
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement des services et sobriété énergétique
- Maintien de la capacité d'autofinancement malgré les facteurs exogènes

Prévisions Budgétaires

I. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **3 227 652 €** en 2025. Qu'elles soient réelles (donnant lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :



Excédent antérieur :	1 207 167 €
Impôts et taxes :	1 077 162 €
Dotations et participations :	698 293 €
Autres recettes :	155 530 €
Produits des services :	89 500 €

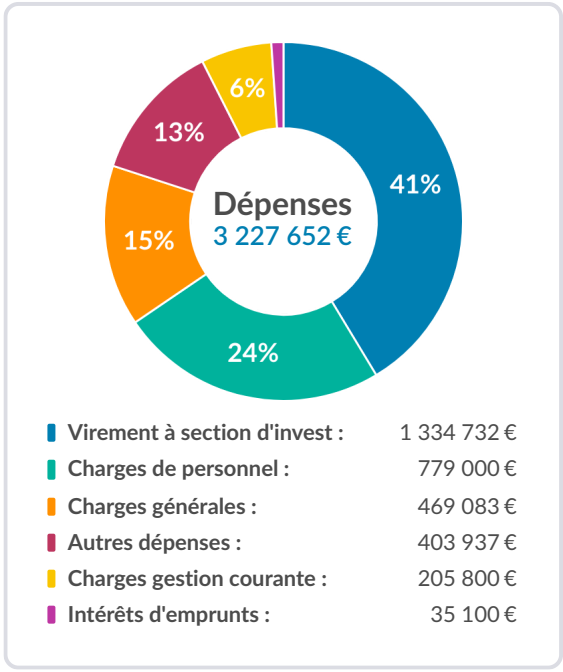
- **Atténuation de charges (Chapitre 013) :** Concerne les remboursements de salaires de personnels en arrêt ou autres charges par divers organismes
- **Produits des Services (Chapitre 70) :** Regroupent les sommes encaissées au titre des prestations de services facturés par la collectivité aux usagers (redevance des cantines, concessions, ...)
- **Impôts et Taxes (Chapitre 73+731) :** Impôts locaux directement perçus par la commune (taxe foncière par exemple) et reversements opérés par l'intercommunalité dont elle fait partie.
- **Dotations et Participations (Chapitre 74) :** Il s'agit des dotations et compensations versées par l'Etat (DGF par exemple) et les participations éventuelles versées par d'autres organismes.
- **Autres Produits de Gestion Courantes (Chapitre 75) :** Concerne les recettes encaissées au titre de la mise à disposition des bâtiments ou du patrimoine de la commune.
- **Produits spécifiques (Chapitre 77) :** Concerne des écritures de régularisation ou de cessions.

Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
013	Atténuation de charges	25 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €
70	Produits services, domaine et ventes div	60 200.00 €	0.00 €	89 500.00 €
73	Impôts et taxes	35 000.00 €	0.00 €	30 000.00 €
731	Fiscalité locale	1 082 012.00 €	0.00 €	1 047 162.00 €
74	Dotations et participations	644 518.00 €	0.00 €	698 293.00 €
75	Autres produits de gestion courante	140 000.00 €	0.00 €	109 000.00 €
	Autres recettes de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0.00 €
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €	10.00 €
77	Produits spécifiques	5 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		**1 991 730.00 €**	**0.00 €**	**1 989 965.00 €**
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		**0.00 €**	**0.00 €**	**30 520.00 €**
R 002 Excédent de fonctionnement reporté		1 076 081.80 €	0.00 €	1 207 167.67 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		**3 067 811.80 €**	**0.00 €**	**3 227 652.67 €**

Les recettes de fonctionnement de la Commune bénéficie d'une réelle dynamique due à l'évolution de la Commune sans qu'il y ait lieu d'augmenter les taux d'imposition de la fiscalité directe locale. Le produit des impôts directs locaux progresse ainsi de 3,5 % et les dotations de l'État de 8,35%. Le report de l'exercice précédent progresse quant à lui de 12,19 %.

II. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **3 227 652 €** en 2025. Qu'elles soient réelles (donnant lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :



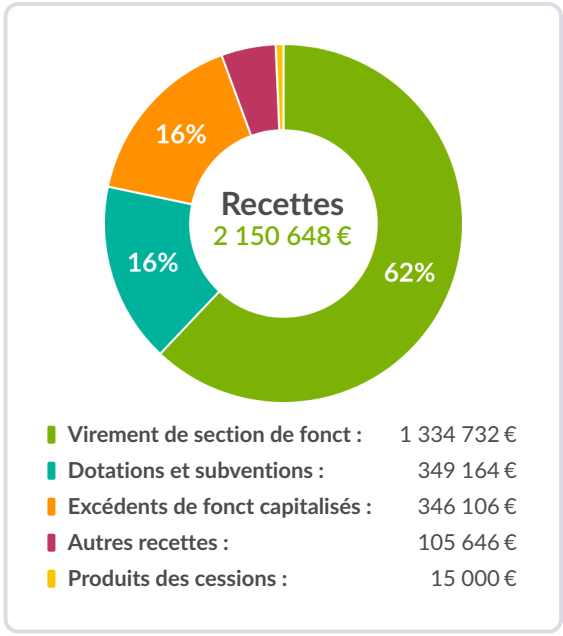
- **Charges à caractère général (Chapitre 011) :** Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : contrats d'entretien, de maintenance, prestations de services, dépenses d'énergie et fluides, fournitures par les services techniques, fournitures administratives.
- **Charges de Personnel (012) :** Il s'agit de la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, des charges sociales et assurances associées.
- **Atténuation de produits (014) :** Correspond à des reversements ou des prélèvements obligatoires (pénalités éventuelles loi SRU, contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC)
- **Autres charges de gestion courantes (Chapitre 65) :** Ce poste regroupe les indemnités de élus ainsi que les subventions attribuées aux associations.
- **Charges financières (Chapitre 66) :** Il s'agit des intérêts liés aux emprunts contractés par la collectivité.
- **Dépenses d'ordre :** Écritures comptables sans décaissement liées par exemple aux amortissements des immobilisations.

Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
011	Charges à caractère général	441 233.80 €	0.00 €	469 083.67 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	830 600.00 €	0.00 €	779 000.00 €
014	Atténuations de produits	300 791.00 €	0.00 €	300 291.00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	162 909.00 €	0.00 €	205 800.00 €
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres dépenses de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0.00 €
66	Charges financières	37 360.00 €	0.00 €	35 100.00 €
67	Charges spécifiques	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**1 773 893.80 €**	**0.00 €**	**1 790 274.67 €**
023	Virement à la section d'investissement	1 168 500.00 €	0.00 €	1 334 732.00 €
042	Opération ordre transfert entre sections	125 418.00 €	0.00 €	102 646.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**1 293 918.00 €**	**0.00 €**	**1 437 378.00 €**
D 002 Déficit de fonctionnement reporté		0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		**3 067 811.80 €**	**0.00 €**	**3 227 652.67 €**

La prévision de dépenses réelles de fonctionnement reste stable avec une progression de 0,93 % permettant un accroissement du virement à la section d'investissement (autofinancement) de 14,23 %. les écarts notables sont pour le 011 à l'inscription des travaux d'OLD, pour le 012 aux départs en retraite et au 65 à une subvention au CCAS

III. Recettes de la Section d'Investissement

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'établissent à **2 150 648 €** en 2025. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement.



Les recettes d'équipement : Elles concernent principalement les subventions d'investissement (13) reçues de la part de tiers publics tels que l'Etat, la Région, le Département ou tout autre collectivité ou organisme public, ainsi que les recettes d'emprunt (16); les collectivités pouvant avoir recours à l'emprunt pour financer leurs investissements, par nature durables (ce qui n'est pas possible pour le fonctionnement).

Les recettes financières : Elles concernent principalement les dotations (10) et l'excèdent de fonctionnement capitalisé (1068) : part provenant de l'excédent de la section de fonctionnement devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (corrigé des RAR) apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

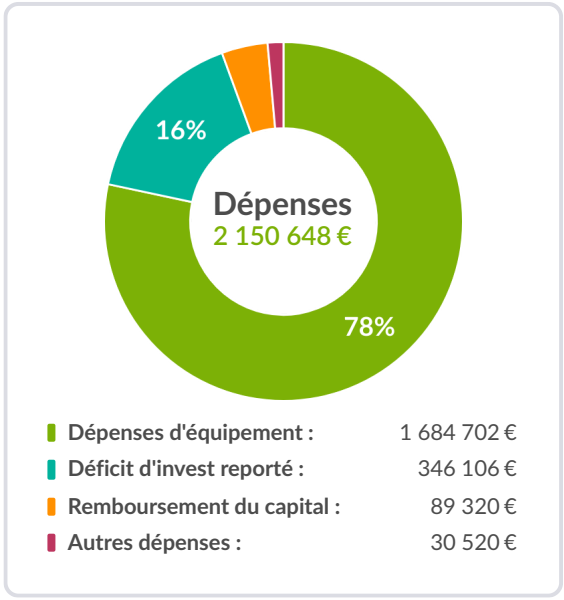
Les recettes d'ordre : Écritures comptables sans décaissement de trésorerie liées aux opérations patrimoniales ou transferts entre sections dont le virement à la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement).

Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	87 826.00 €	191 510.00 €	220 164.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, ...)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres recettes d'équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'équipement		**87 826.00 €**	**191 510.00 €**	**220 164.00 €**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	137 800.00 €	0.00 €	129 000.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €
Total des recettes financières		**176 074.93 €**	**0.00 €**	**493 106.50 €**
Total des recettes réelles d'investissement		**263 900.93 €**	**191 510.00 €**	**713 270.50 €**
021	Virement de la section de fonctionnement	1 168 500.00 €	0.00 €	1 334 732.00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	125 418.00 €	0.00 €	102 646.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		**1 293 918.00 €**	**0.00 €**	**1 437 378.00 €**
R 001 Solde d'exécution positif reporté		252 667.07 €	0.00 €	0.00 €
Affectation au compte 1068		33 274.93 €	0.00 €	346 106.50 €
Total des recettes d'investissement cumulées		**1 810 486.00 €**	**191 510.00 €**	**2 150 648.50 €**

La prévision de recettes d'investissement est établie sur la base d'un fort autofinancement. La part des subventions est dans l'attente des notifications de celles sollicitées pour 2025. La prévision n'intègre pas le recours à l'emprunt pour l'équilibre budgétaire.

IV. Dépenses de la Section d'Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'établissent à **2 150 648 €** en 2025. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité. On y retrouve :



- **Les dépenses d'équipement :** Elles se répartissent au sein de la classe 2 en immobilisations incorporelles (20), corporelles (21), en cours (23) ou financières (26, 27). Il s'agit d'opérations de construction ou d'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructure, d'achats de matériels durables ou plus rarement d'acquisition de titres de participation. Elles peuvent également concerner des subventions d'équipement versées à des tiers en participation au financement de leurs investissements.

- **Les dépenses financières :** Elles concernent principalement le remboursement du capital des emprunts (compte 16) : Lorsque la collectivité emprunte auprès d'une banque, elle doit ensuite rembourser chaque année une partie du capital et des intérêts. La part du capital remboursé constitue une dépense d'investissement; les intérêts étant comptabilisés dans la section de fonctionnement.

- **Les dépenses d'ordre :** Écritures sans décaissement liées aux transferts entre sections ou opérations patrimoniales.

- **Chapitre D001 :** Déficit d'investissement reporté, lié au décalage entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes d'investissement à venir (subventions, emprunts) ou à un puisement dans le fonds de roulement de la collectivité.

Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
018	RSA	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	23 779.00 €	0.00 €	23 779.00 €
204	Subventions d'équipement versées	23 779.00 €	0.00 €	23 779.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des opérations d'équipement		1 672 947.00 €	404 132.00 €	1 660 923.00 €
Total des dépenses d'équipement		**1 696 726.00 €**	**404 132.00 €**	1 684 702.00 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non-budg)	113 760.00 €	0.00 €	89 320.00 €
	Autres dépenses financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses financières		**113 760.00 €**	**0.00 €**	89 320.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 810 486.00 €**	**404 132.00 €**	**1 774 022.00 €**
040	Opérations ordre transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	30 520.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**0.00 €**	**0.00 €**	30 520.00 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		0.00 €	0.00 €	346 106.50 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		**1 810 486.00 €**	**404 132.00 €**	**2 150 648.50 €**

La prévision de dépenses d'équipement reste stable à un niveau élevé. Le remboursement du capital d'emprunts diminue de 27,37 % en raison de la fin de prêts et d'un remboursement anticipé en 2024.

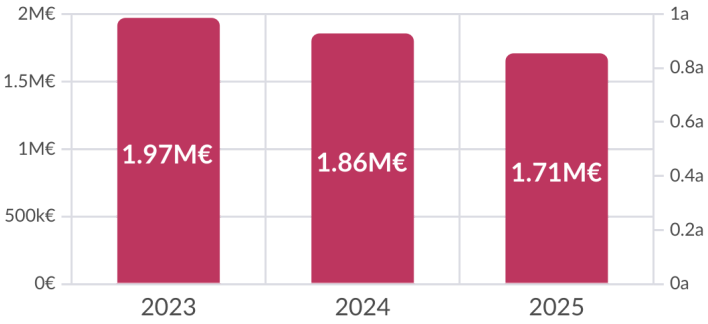
Données Financières

I. Endettement de la collectivité

L'encours total de la dette au 01/01/2025 s'établit à **1 708 429 €**. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés. Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée :

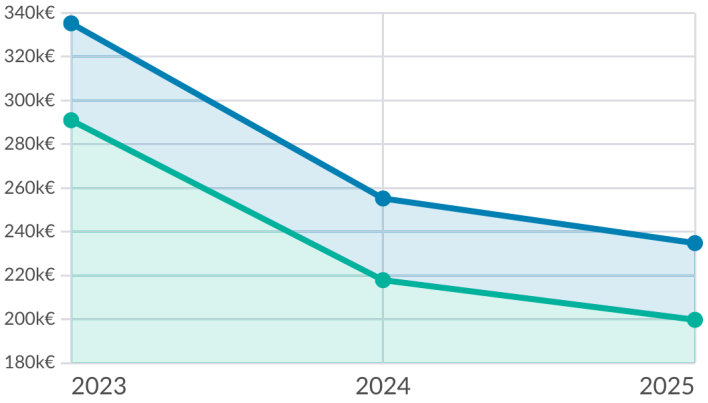
- Des intérêts positionnés en fonctionnement
- Une partie en capital positionnée en investissement

Pour 2025, l'annuité inscrite est de **124 420 €**.



Encours de la dette en 2025 : 1 708 429 €

II. Épargnes Prévisionnelles

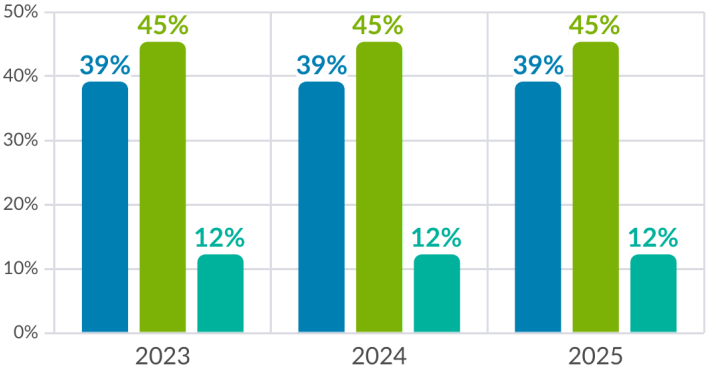


Épargne de Gestion en 2025 : 234 791 €

Épargne Brute en 2025 : 199 691 €

Épargne de Gestion = Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) - Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF, hors travaux en régie et hors charges d'intérêts)
Épargne Brute (EB) = RRF - DRF (hors travaux en régie)
Épargne Nette = EB - Remboursement de la dette en capital

III. Fiscalité



Taxe Foncier Bâti en 2025 : 39.17 %

Taxe Foncier Non-Bâti en 2025 : 45.36 %

Taxe Habitation Résid. Sec. en 2025 : 12.24 %

A noter qu'en 2025 la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base de calcul pour la taxe foncière et impactant plusieurs impôts locaux sera de 1.7%. Cette revalorisation est indépendante des taux d'imposition votés par les collectivités.

IV. Effectifs de la collectivité

Les effectifs de la collectivité pourvus en Équivalent Temps Plein Annuel au 01/01/2025 sont de **14.00 ETP**.

Synthèse du Budget 2025

Fonctionnement	Investissement
3 227 652 €	2 150 648 €

> Le budget communal se révèle dynamique de part l'évolution des recettes de fonctionnement et d'une stabilité maintenue des dépenses de fonctionnement. Le résultat global de l'exercice précédent, reporté en 2025 permet un fort niveau de dépenses d'équipement.